

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DE VOIES DE LA COMMUNE DE
MARIGNANE À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE.
APPROBATION DE L'AVENANT N° 8 DE RETRAIT AU PROCÈS-VERBAL DE
TRANSFERT INITIAL N° 02/1274 - PARKING BERGERONNETTES -**

Le procès-verbal listant les voies transférées en pleine propriété à la Communauté Urbaine a été acté en 2002

Depuis le premier Janvier 2016, la Métropole exerce, notamment, la compétence en matière de création, aménagement et entretien de l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique appartenant aux 18 communes membres du CT Marseille Provence

Il lui appartient donc de poursuivre la mise à jour du patrimoine de voirie en fonction de l'évolution du réseau viaire

A la suite d'une analyse sur un dossier spécifique, il a été constaté une erreur concernant le parking des Bergeronnettes. Ce dernier est depuis plusieurs années désaffecté.

Comme le transfert des voies sur la commune de Marignane doit être amendé, il est donc nécessaire que le Conseil de Métropole habilite Madame la Présidente à signer l'avenant N°8 retirant ce parking.

AVENANT N° 8
AU PROCES-VERBAL DE CONSTAT N° 02/1274
EN VUE DU
TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES VOIES DE
LA COMMUNE DE MARIGNANE

Conformément aux articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Christophe AMALRIC, Conseiller Métropolitain délégué à l'Espace Public et à la Voirie, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil de Communauté n°

Et

Monsieur Eric LE DISSES, Maire de Marignane, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°

Retirent, du procès-verbal initial de transfert n° 02/1274, les espaces suivants, déterminés après enquête, dont la vocation n'était pas d'être incorporés au domaine public communautaire et désignés ci-dessous :

:

DENOMINATION	Origine	Extrémité	Surface moyenne (m²)	OBSERVATION
Parking Bergeronnettes/Palun (sans nom)	Chemin des bergeronnettes	/	1910	avenant original à 1910m² mais parcellaire privé en partie (CE 95 et 96). 938 m² communal
Rivoli P020				
TOTAL			1910	

A Marignane, le
Le Maire de Marignane

A Marseille, le
Le Conseiller Métropolitain délégué
à l'Espace Public et à la Voirie

Eric LE DISSES

Christophe AMALRIC

DIRECTION DE POLE ESPACE PUBLIC CIRCULATION
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
2 Allée de la Voirie
13014, Marseille
Tél : 04 95 09 56 04
Fax : 04 95 09 56 51

Projet avenant n°8
Retrait du parking Bergeronnettes/ palun
pour 1910 m² env



Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés

22 / 08 / 2019

Echelle : 1 / 1000